

MEEDDAT – PUCA
Ministère de la recherche - CNRS

Programme Interdisciplinaire de Recherche Ville Environnement
« Pour une interdisciplinarité radicale »

Recherche

Quels référentiels pour quels liens entre ville et écosystème ?
L'utilisation de l'eau de pluie en ville, ses normes, labels,
certifications, marques...

Résumé de la recherche

Equipe projet
Juliette Chauveau
Pascal Chauchefoin
Bernard de Gouvello
Taoufik Souami (Coordonateur)

Avec les contributions de
Ida Kasdi
Annabelle Sauvent

LATTS (CNRS) – CSTB /LEESU (ENPC) – CRIEF (Université de Poitiers)

Juin 2011

Cette recherche porte sur la récupération et utilisation de l'eau de pluie (RUEP). Cet objet est considéré ici comme un exemple particulièrement révélateur de la construction des points de contact entre ville et environnement. La RUEP vise à intégrer dans les réseaux des bâtiments et des systèmes urbains des eaux provenant du milieu pour en optimiser les utilisations humaines et en réduire le rejet dans les réseaux urbains, et plus largement dans l'environnement. Ainsi, elle proposerait d'entrecroiser des circuits jusque là propres aux anthroposystèmes et écosystèmes urbains.

Pour explorer l'hypothèse d'une RUEP qui éclaire l'enfermement de l'eau urbaine en le mettant en cause, nous avons réalisé un travail de recherche sur l'utilisation de l'eau de pluie en ville, ses normes, labels, certifications, marques...¹. Dans cette recherche, deux types d'initiatives ont été analysées :

- les tentatives d'élaboration de référentiels formalisés de la RUEP, dans le cadre d'un organisme de normalisation (l'AFNOR) d'une part et d'organisations professionnelles d'autre part (ASTEE, CAPEB, CNATP...)
- les aides et les incitations à la RUEP, en particulier dans la cadre de la région Poitou-Charentes.

Dans les années à venir, la récupération et utilisation de l'eau ne représentera pas selon les projections des experts une part importante des consommations d'eau. En revanche, elle éclaire dès aujourd'hui les mises en question du modèle de gestion conventionnel et classique conforté en France depuis le XIXe siècle.

Ce modèle a suivi un processus d'enfermement progressif pour réserver la gestion et la maîtrise de l'eau à un cercle restreints d'acteurs : les collectivités et leurs services spécialisés, les organismes de l'Etat en charge de l'eau et de sa qualité sanitaire, les entreprises de services de l'eau. Ce modèle a conduit à une réduction du rapport des usagers à l'eau comme ressource et comme vecteur de la relation homme-environnement. Il s'agissait de restreindre les dispositifs techniques et les pratiques liées pour éviter les comportements favorisant les pollutions et les contaminations. Cela se traduit par une isolation matérielle et spatiale de l'eau, un enterrement dans les réseaux et sous le sol. Un enfermement décisionnel et économique complète ce système puisque seuls ces acteurs centraux décident et organisent les flux financiers. Les impératifs de rentabilité d'investissements lourds pour généraliser la distribution de l'eau à domicile et l'assainissement ont justifié des monopoles locaux et la réservation des décisions à quelques uns.

¹ Cette recherche a été menée par une équipe composée de : Pascal Chauchefoin, Maître de conférences à l'Université de Poitiers ; Bernard De Gouvello, chercheur au LEESU et au CSTB ; Juliette Chauveau, doctorante au LATTs et à Véolia ; Taoufik Souami, Maître de conférences à l'Institut Français d'Urbanisme et au LATTs (Université de Paris Est).

La RUEP est l'occasion de questionner ce système, d'esquisser des failles dans sa fermeture. Elle ne l'ouvre pas totalement. Nous avons observé ces mises en question dans deux groupes de spécialistes, représentatifs du milieu, l'un produisant une norme (groupe AFNOR) et l'autre rédigeant un guide (groupe ASTEE). Cette observation s'est étendue à la mise en place du label Quali pluie par des associations de professionnels. Nous avons également analysé le programme d'aide de la région Poitou-Charentes pour l'installation de 200 kits de RUEP. L'ensemble de ces explorations confirme que la RUEP met bien à l'agenda des discussions des remises en cause de principes fondamentaux de la gestion de l'eau en milieu urbain. Sur le plan technique, elle élargit l'éventail des dispositifs de gestion de l'eau et surtout donne la possibilité, en principe, aux usagers de choisir, ce qui n'était plus le cas dans le modèle conventionnel. Sur le plan des pratiques, toutes les discussions tournent autour de la possibilité offerte aux usagers d'utiliser librement ou pas l'eau de pluie récupérée. L'encadrement social, juridique et financier des pratiques à la base de la gestion classique est reconvoqué pour limiter les comportements à des utilisations conformes aux exigences sanitaires et techniques. Cet encadrement ne semble pas toujours légitime et de nouvelles pratiques s'en trouvent progressivement autorisées ou tolérées.

D'un point de vue économique et décisionnel, la RUEP suscite de la part de certains fabricants ou installateurs (généralement des PME ou TPE) ainsi que de collectivités locales des attentes en matière de développement économique. Pour la rendre viable, ces entreprises en lien avec les collectivités souhaiteraient réserver cette niche de marché à quelques uns pour leur assurer un développement stable. Normes et labels sont discutés avec cet arrière-plan. La conséquence est cette possibilité de faire transiter une partie des flux financiers (certes faibles) par d'autres décideurs que les acteurs classiques, c'est-à-dire les usagers. Ces derniers trouvent, symboliquement, une nouvelle place dans le cercle de décision puisque non soumis à une obligation d'abonnement, de branchement, de respect d'une tarification qui leur échappe.

Cette « ouverture » dans les principes ne bouleverse pas l'organisation technique, économique ou politique de la gestion de l'eau, mais, proposée dans des ampleurs modestes à l'utilisateur, elle permet de reconsidérer son rapport à l'eau. La possibilité (principielle et non systématiquement mise à profit) de choisir ses pratiques de l'eau, ses rapports à sa matérialité, sa manière de l'appréhender financièrement constitue une modification notable qui pourrait affecter en retour les grands équilibres actuels. Ceux-ci ne seraient pas nécessairement modifiés par la réduction quantitative de l'eau dans les grands réseaux mais par une transformation du rapport des individus à l'eau.